



POLITIQUE SUR LES CONTRIBUTIONS POLITIQUES - CANDIDATS ET PROBLÈMES

Cette politique s'adresse à tous les employés d'Alcoa Corporation, ainsi qu'à toute filiale, société affiliée, partenariat, coentreprise et toute autre association commerciale effectivement contrôlée, directement ou indirectement, par Alcoa (collectivement, la « Société »), partout dans le monde. Elle s'adresse aussi à tout administrateur, tout dirigeant et tout employé de la Société.

Sauf autorisation contraire de la présente Politique, il est interdit à la Société et ses administrateurs, dirigeants, employés et sous-traitants d'utiliser les fonds, biens, services ou toute autre valeur pour ou à l'aide de (i) partis politiques, comités de campagne ou candidats à des fonctions publiques, ou (ii) tout comité, organisation de base ou autre groupe ou organisation dont le but principal est d'influencer le résultat d'une initiative de scrutin, d'un référendum ou d'un autre vote de l'électorat sur une question publique (collectivement, les « Contributions politiques »).

Les employés peuvent faire du bénévolat pour aider un candidat, un comité de campagne, un parti politique, une organisation de base ou un autre groupe. Toutefois, le temps de travail des employés, les installations de l'entreprise, les services de soutien, les fournitures de bureau, les ordinateurs, l'accès au courrier électronique, etc., ne peuvent en aucun cas être utilisés dans un tel effort.

De même, les fonds d'entreprise ne peuvent pas être utilisés pour acheter des billets ou payer autrement les frais d'admission (ou autres dépenses) pour financer les activités de tout candidat, candidat potentiel, comité de campagne, comité politique, parti politique, organisation de base ou autre groupe.

La Société peut parrainer des comités d'action politique des employés conformément aux lois en vigueur et aux règlements ou autres instruments de réglementation approuvés par le chef du contentieux ou le directeur de l'éthique et de la conformité. Le comité d'action politique des employés d'Alcoa Corporation (Alcoa PAC), qui a été approuvé et parrainé de manière à, ce qu'il soit un comité d'action politique volontaire et non partisan qui peut, en vertu de la législation américaine et d'État, recueillir et verser des contributions aux candidats américains à des fonctions publiques et aux partis politiques.

La Société reconnaît que les votes par bulletin de vote et par référendum peuvent avoir une incidence sur la Société, ses activités, ses employés et les communautés dans lesquelles la Société opère. Dans certains cas, la Société peut déterminer qu'il serait approprié de faire une contribution politique en faveur ou en opposition à une telle initiative de scrutin ou de référendum si elle est autorisée par les lois et règlements applicables. Toutefois, avant d'exprimer une position ou de contribuer à un groupe, à un comité ou à une organisation, la procédure suivante s'applique :

- Toute prise de position doit être effectuée en coordination et avec l'approbation du groupe Affaires extérieures.
- Si vous souhaitez contribuer à un groupe, à un comité ou à une organisation, la procédure suivante s'applique :
 - Les personnes qui sont responsables des affaires gouvernementales dans une région ou un pays doivent lancer toutes les demandes de contributions.
 - Toutes ces demandes, ainsi que des renseignements de base adéquats, doivent être envoyées au directeur des Affaires extérieures. Des directives seront fournies sur la réception des commentaires des services juridiques et fiscaux avant que le directeur des affaires extérieures n'agisse pour approuver ou refuser une demande. Les dépenses approuvées sont traitées et le paiement est envoyé au destinataire demandé par le contact des Affaires extérieures approprié, responsable de la région en question.